

indemnitée de licenciement

Par eilahtan, le 19/01/2009 à 16:44

Bonjour,

j'ai été licencier au mois de décembre, mais ma société ma repris au mois de janvier. j'était en CDI, j'ai éffectué mon mois de préavis. j'ai été rembauché en CDD jusqu'au mois de mars et la question est : dois je toucher une indemnitée de licenciement, meme si j'ai été réembauché?